
Résumé du Président :
Rapport du Comité de Conservation (IWC/61/Rep 5)

Ce rapport est CONFIDENTIEL

jusqu'au

Lundi 22 juin 2009 à 10.00 H. du matin

Veillez noter que la Commission a décidé que le caractère "juste" et l' "exactitude" du présent résumé ne sauront faire l'objet d'interventions de la part des Gouvernements pendant la période suivant la réunion du Comité. L'unique document de référence sera le Rapport intégral du Comité en langue anglaise. Un résumé en langue anglaise ne sera pas produit.

1. QUESTIONS PRELIMINAIRES. 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Comité de conservation s'est réuni le 16 juin 2009. Hyun-Jin Park (République de Corée) a été désigné Président et Jemma Miller (Secrétariat) rapporteur. L'ordre du jour tel qu'adopté figure au document IWC/61/Rep 5.

3. ENQUETE RELATIVE AUX BALEINES GRAISES 'PUANTES' NON COMESTIBLES

Lors de la CBI/57, le Comité de Conservation a mis en place un programme de recherche pour traiter de la question des baleines grises puantes non comestibles capturées par les chasseurs autochtones de subsistance de Chukotkan.

3.1 Rapport sur l'état d'avancement

Les Etats-Unis et la Russie poursuivent les recherches sur cette question. Au cours des dix dernières années, le nombre de baleines puantes semble avoir augmenté et, en 2008, dix baleines puantes ont été communiquées, contre deux en 2007. Quinze échantillons ont été prélevés sur huit des baleines puantes de 2008. Chacun des échantillons a été divisé en trois parties et des analyses seront effectuées en Russie, aux Etats-Unis et au Japon. Des échantillons de petit lard prélevés des chasses de 1994 et 2001 sont actuellement en cours d'analyse par les Etats-Unis pour rechercher les PBDE, des produits ignifuges et autres types de polluants organiques persistants. Les résultats complets devront être disponibles lors de la CBI/62.

3.2 Discussions et recommandations du Comité

La Russie a relevé que les analyses chimiques faisaient état de la présence de produit ignifuge dans les échantillons, quoiqu'aucun lien entre cet état de fait et le phénomène de puanteur n'ait pu être établi. Les Etats-Unis ont confirmé que de nouvelles analyses fondées sur la présence de produits ignifuges et de PBDE seraient effectuées.

4. COLLISIONS AVEC LES NAVIRES

La Nouvelle Zélande a estimé que la question des collisions des baleines de Bryde avec des navires constitue un problème grave dans le Golfe de Hauraki, à proximité d'Auckland. L'implication de la CBI a permis d'attirer l'attention des autorités maritimes de Nouvelle Zélande sur ce problème. Par conséquent, les parties concernées se sont efforcées d'améliorer les connaissances sur les baleines de Bryde dans le Golfe en finançant des relevés aériens en vue d'estimer leur abondance et ont déployé des balises d'enregistrement acoustique « D-tags » pour pouvoir étudier leur comportement sous l'eau et leur remontée en surface ainsi que leurs réactions aux bruits des navires.

L'Australie a communiqué dix incidents de collisions avec les navires dans les eaux australiennes au cours de l'année 2008 et utilise actuellement les projets de directives de l'OMI pour améliorer la gestion des collisions avec les navires.

Les Etats-Unis ont présenté un résumé de leurs réglementations internes et de leurs initiatives en matière de recherche, de suivi, de reporting et de communication. En décembre 2008, une limitation de vitesse à au plus 10 nœuds a été mise en œuvre pour certains navires sur la façade atlantique des Etats-Unis, correspondant à une zone de présence des baleines franches. Deux propositions relatives à l'organisation du trafic maritime sont entrées en vigueur en juin 2009.

Une nouvelle législation a été appliquée par les garde-côtes argentins en vue de réduire les collisions des navires avec les baleines franches australes dans la péninsule de Valdès. Les navires doivent emprunter des couloirs de navigation, réduire leur vitesse à moins de 10 nœuds et, autant que faire ce peut, manœuvrer à vitesse minimale pendant leur séjour dans les ports. Toute collision doit en être communiquée. Une autre réglementation du Ministère de la Défense prescrit à la Marine argentine de réduire au minimum ses activités dans certaines zones.

Le Chili a annoncé qu'un paquebot de croisière a accosté dans un port chilien avec une baleine boréale femelle morte dans sa proue ; l'on pense qu'il s'agit-là de la première collision confirmée d'un navire avec un grand cétacé dans les eaux chiliennes.

L'Espagne a présenté un résumé des activités réalisées par le Gouvernement des Iles Canaries sur les cétacés, ainsi qu'un examen des données historiques sur les cétacés et les collisions avec les navires dans les Iles Canaries. En moyenne, environ cinq cétacés entrent en collision avec des navires chaque année, dont près de la moitié sont des cachalots. L'Espagne envisage de financer de nouvelles recherches sur l'abondance des cachalots dans la zone. Les progrès en termes de mesures d'atténuation liées aux ferries à grande vitesse seront présentés à l'atelier conjoint CBI/ACCOBAMS.

4.1 Rapport du Groupe de travail sur les collisions avec les navires

Depuis la CBI/60, des progrès ont été réalisés dans quatre principaux domaines au sein du Groupe de travail sur les collisions avec les navires (SSWG) : (1) collaboration avec l'OMI ; (2) base de données sur les collisions avec les navires ; (3) plus grande sensibilisation ; et (4) préparation d'un atelier conjoint CBI/ACCOBAMS. Un document a été présenté par les Etats-Unis à la 58^{ème} réunion du comité de protection du milieu marin (MEPC), recommandant, entre autres des dispositifs de séparation du trafic, la création de zones à contourner, la réduction de la vitesse, des systèmes obligatoires de notification des mouvements des navires, la présence d'observateurs à bord, des avis aux navigateurs et des dispositifs de détection.

La base de données des collisions avec les navires est désormais disponible sur le site Internet de la CBI pour l'entrée des données et un dossier sur les collisions avec les navires a été élaboré par la Belgique en vue de conseiller les navigateurs et aider à éviter les collisions. Le SSWG a proposé les moyens suivants en vue de mieux faire connaître les travaux du Groupe : (1) transmission du dossier aux organismes concernés, y compris aux fédérations des armateurs de navires ; (2) inclusion de l'adresse du site Internet de la base de données dans les bas de page des emails ; et (3) annonces publicitaires dans les organes de presse appropriés. Le Président du SSWG a souligné l'importance d'instituer des liens entre les réseaux d'échouage et ceux qui s'intéressent aux questions des collisions.

Les discussions du Comité scientifique sur les collisions avec les navires ont été présentées. Le Comité est préoccupé par le nombre élevé de collisions impliquant des rorquals communs et des cachalots en Méditerranée et dans d'autres régions et, par conséquent, soutient la proposition d'organiser un atelier conjoint CBI/ACCOBAMS sur l'atténuation de ce phénomène.

4.2 Discussions et recommandations du Comité

Il a été proposé de tenir un atelier conjoint CBI/ACCOBAMS sur la réduction des collisions avec les navires en septembre 2010 avec pour mandat : (1) d'échanger, d'évaluer et d'analyser les données relatives à la répartition des cétacés et au mouvement des navires ; (2) d'étudier les méthodes existantes de réduction des collisions avec les navires ; et (3) de formuler des recommandations scientifiques et en matière de conservation ainsi qu'un plan d'action sur deux ans. La zone géographique ciblée par l'atelier sera la Méditerranée et les Iles Canaries.

Le Comité a appuyé avec force la proposition de la tenue de l'atelier conjoint CBI/ACCOBAMS.

5. POPULATION DES BALEINES FRANCHES DU SUD DU CHILI-PÉROU

Le Chili a présenté un 'Rapport sur les mesures prises au Chili pour protéger les baleines franches australes'. En mars 2009, cette population a été classée comme une population 'menacée' conformément à la législation chilienne et, en 2008, la sous-population du Chili-Pérou a été classée comme 'menacée d'extinction' par l'UICN. Le Chili a pris un certain nombre de mesures pour la protéger. L'année dernière, toutes les activités baleinières ont été interdites de façon permanente et un décret déclarant 43 espèces de cétacés comme faisant partie du patrimoine national a été promulgué. Deux réseaux nationaux d'observation ont été mis en place le long des côtes chiliennes. En juillet 2008 un couple mère-jeune de type baleine franche australe a été repéré et des mesures de protection ont été déployées par la Marine chilienne jusqu'à ce qu'ils aient quitté la baie à la mi-août.

La Nouvelle Zélande a signalé qu'elle finance une expédition de recherche pour étudier les baleines franches australes dans l'Antarctique du sud en juillet 2009 et souhaite partager son expertise dans ce domaine avec d'autres pays.

6. OBSERVATION DES BALEINES (WHALEWATCHING)

6.1 Rapport du Comité Scientifique

Les sections pertinentes du rapport du Comité Scientifique ont été résumées. Une expérience d'observation des baleines à grande échelle (LaWE) a été proposée pour tenter de décrire les effets de l'observation des baleines, améliorer la compréhension des mécanismes et élaborer des mesures d'atténuation. Le Comité scientifique a réitéré sa recommandation, à savoir que pour être efficaces, les codes de conduite doivent être soutenus par des cadres juridiques appropriés. D'autres recommandations prévoient : (1) que les gouvernements qui accordent des permis d'observation des baleines affectent un pourcentage des frais aux programmes de recherche/mise en œuvre ; (2) un examen de la nature et de l'étendue des plateformes aériennes ; et (3) des recherches sur les baleines franches et l'inspection de l'observation des baleines dans le sud du Brésil.

6.2 Discussions et recommandations du Comité

En réponse aux commentaires du Comité scientifique en 2007 sur l'observation des dauphins dans la zone de *Doubtful Sound and Fiordland* en Nouvelle Zélande, le Département de Conservation et les opérateurs locaux ont élaboré un code de conduite volontaire, lequel est d'ailleurs largement respecté selon les services d'inspection.

L'Afrique du Sud a indiqué attendre de recevoir les résultats de l'examen des plateformes aériennes et a attiré l'attention sur la valeur du recueil de lignes directrices sur l'observation des baleines que le Comité scientifique a rassemblées depuis un certain nombre d'années. Le Mexique a relevé que les travaux du Comité scientifique lui avaient permis de revoir ses lignes directrices sur l'observation des baleines. L'Espagne a, pour sa part, rappelé que, même si la recommandation appelant les gouvernements à allouer un pourcentage des frais aux programmes de mise en œuvre est judicieuse, elle est difficile à appliquer.

L'Espagne a présenté son document sur l'observation des baleines dans les Iles Canaries, qui a fourni des informations sur : (1) l'évolution de l'observation des baleines ; (2) les zones d'activité et les espèces ciblées ; (3) la réglementation et la gestion ; (4) des faits relatifs à l'activité de l'observation des baleines ; et (5) les problèmes identifiés et les mesures prises. Le document avait déjà été discuté par le Comité scientifique lorsqu'il a examiné l'observation des baleines au Portugal, dans les Iles Canaries et le Détroit de Gibraltar.

La Corée a indiqué qu'il n'y avait actuellement aucune activité d'observation des baleines dans le pays. En avril 2009, un navire d'observation des baleines a commencé à opérer dans la zone d'Ulsan, mais en vain, en raison de conditions climatiques et marines imprévisibles.

Le Chili a présenté un résumé des informations pertinentes à l'observation des baleines dans son rapport national volontaire sur la conservation des cétacés. En 2009, trois importantes activités liées à l'observation des baleines ont été enregistrées : (1) la formation d'un groupe de travail pour mettre au point un processus de réglementation de l'observation des baleines ; (2) un projet destiné à assurer des opérations d'observation des baleines de haut niveau ; et (3) un séminaire international sur l'observation responsable des baleines. Cette dernière activité a débouché sur la mise en place d'un plan d'action en vue de développer une industrie de l'observation des baleines responsable.

L'Afrique du Sud a présenté le rapport du Groupe de correspondance intersessionnel (CG) sur l'observation des baleines. Deux domaines d'actions potentielles critiques ont pu être identifiés : (1) l'évaluation des possibilités éventuelle d'observation des baleines ; et (2) le suivi des effets de l'observation des baleines. Dans tout programme futur, un des éléments importants consiste à développer des cadres susceptibles de permettre l'élaboration de systèmes de suivi appropriés et de déterminer les domaines d'évaluation. Le groupe de correspondance (CG) considère la gestion des activités d'observation des baleines comme l'une des questions les plus critiques, mais les moins développées et comme un domaine essentiel pour les travaux futurs. Le CG a formulé les recommandations suivantes :

- (1) Prendre note du rapport du CG et entériner l'approche proposée et le thème identifié ;
- (2) Mettre en place un groupe de travail permanent sur l'observation des baleines ;
- (3) En consultation avec le Comité Scientifique, charger le groupe de travail de la préparation d'un plan stratégique sur cinq ans pour examen à la 62^e réunion de la CBI ;
- (4) Soutenir le principe de la tenue d'un atelier intersessionnel pour lancer le plan stratégique ; et
- (5) Mettre en place un petit comité de pilotage pour superviser les préparatifs de l'atelier.

La Belgique a relevé deux domaines particulièrement complexes dans le contexte de la gestion de l'observation des baleines : (1) le suivi du respect ; et (2) l'application des réglementations. Elle a proposé que les travaux intersessionnels soient axés sur ces domaines. La Nouvelle Zélande a insisté sur la nécessité de veiller à la cohérence des opérations d'observation des baleines et de gestion tout au long de la voie migratoire des grands migrateurs.

L'Espagne a indiqué qu'elle contribuait depuis un certain nombre d'années aux travaux dans ce domaine et a informé le comité de l'adoption, l'année dernière, d'un décret royal sur l'observation des baleines, considérée comme un sujet d'une grande importance par l'Espagne.

L'Australie a signalé être en mesure de fournir une contribution volontaire de 25.000 dollars australiens en vue de soutenir l'atelier intersessionnel et l'Argentine s'est proposée de l'accueillir. Le comité a convenu de constituer un groupe de travail permanent sur l'observation des baleines et a entériné toutes les recommandations du groupe de correspondance (CG).

7 SANCTUAIRES BALEINIERS

7.1 Rapport du Comité Scientifique

Aucune nouvelle proposition n'a été présentée par le Comité Scientifique cette année.

7.2 Discussions et recommandations du Comité

La France a procédé au suivi acoustique à long terme des cétacés à fanon dans le sanctuaire austral et indien. Un ensemble de données acoustiques sur une année a été analysé en vue de fournir des informations sur le cycle annuel d'apparition des cétacés à fanon dans la zone, en utilisant des cris d'appel spécifiques à ces espèces. Les cris d'appel du rorqual commun et de la baleine bleue pygmée de types 'Australie' et 'Sri Lanka' ont été détectés occasionnellement, ceux de la baleine bleue de l'Antarctique et de la baleine bleue pygmée 'de type Madagascar', par contre, l'ont été

fréquemment. Les résultats suggèrent que cette zone du sud de l'Antarctique est une importante aire d'alimentation pour les baleines bleues.

8 PLANS DE GESTION DE LA CONSERVATION DES CETACES

Le Comité Scientifique a reçu et entériné le rapport de l'atelier de l'UICN sur toute l'aire. Il a tout particulièrement approuvé le développement d'un 'plan de conservation pour les baleines grises occidentales du Pacifique'. L'objectif de ce plan est de réduire la mortalité anthropogénique aussitôt que possible à zéro.

L'Australie a présenté une proposition en faveur d'un processus visant à progresser sur la question des plans de gestion de la conservation des cétacés au sein de la CBI. Les plans de gestion de la conservation visent à fournir à la Commission des outils de gestion qui peuvent être appliqués en vue d'améliorer les résultats de la conservation grâce à la gestion des activités humaines. Une approche en trois parties a été proposée :

- (1) Des actions immédiates destinées aux populations très menacées d'extinction ;
- (2) L'élaboration de plans pour les principales espèces ; et
- (3) La mise en place d'un mécanisme d'évaluation permanent pour les besoins en développement des plans de gestion de la conservation.

Concernant le point (1), l'Australie a indiqué que le Comité scientifique a accordé une haute priorité aux efforts visant à prévenir l'extinction des baleines grises occidentales du Pacifique nord et a suggéré que le Comité sollicite de l'UICN des recommandations sur la manière de cibler les ressources. Concernant le point (2), le Comité scientifique pourrait puiser dans les programmes d'étude des espèces de l'UICN pour obtenir des conseils scientifiques. Les informations sur les activités humaines et les questions géopolitiques pourraient ensuite être recherchées au niveau des candidats bien classés pour l'élaboration d'un plan de gestion de la conservation, avant de soumettre une recommandation finale à la Commission. Concernant le point (3), un comité de pilotage multidisciplinaire, composé de scientifiques de la CBI et de directeurs de la conservation pourrait examiner les exigences techniques; des contributions issues des programmes nationaux, de l'UICN et d'autres sources s'avèreront nécessaires en vue d'un processus d'évaluation stratégique.

L'Australie fournira une contribution volontaire de 500.000 dollars australiens en vue de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion de la conservation. Cet apport fait partie d'une contribution volontaire globale de 1,5 million de dollars australiens au profit des travaux de la CBI en matière de conservation. Le Comité a approuvé la constitution d'un petit groupe de spécialistes pour élaborer une liste de plans de gestion candidats. Le groupe rendra compte au comité avant que les priorités ne soient traitées.

9 RAPPORTS NATIONAUX SUR LA CONSERVATION DES CETACES

9.1 Présentation des rapports nationaux

Le Comité a examiné les rapports nationaux de la conservation des cétacés transmis par l'Australie, la Nouvelle Zélande, le Panama, le Royaume Uni, les Etats-Unis, l'Argentine, le Brésil, le Mexique, la France et le Chili.

9.2 Discussion et recommandation du Comité

Le Brésil a rappelé que fin 2008, il avait déclaré toutes les eaux sous sa juridiction comme sanctuaire pour les baleines et les dauphins. Le Royaume Uni a indiqué que des informations sur l'échouage en masse mentionné dans son rapport ont récemment été publiées et sont disponibles à l'adresse Internet : www.defra.gov.uk.

10 QUESTIONS DIVERSES

Le Royaume Uni a signalé la tenue au début de cette année à Sienna d'un atelier intersessionnel pour étudier les effets des changements climatiques sur les cétacés. Il a fait part d'une requête de l'atelier relative à la nécessité de faire progresser les travaux sur les conséquences des changements climatiques sur les petits cétacés et a appuyé la proposition de tenir un petit atelier intersessionnel dans cet objectif.

Les Etats-Unis ont abrité la première conférence internationale sur les zones protégées des mammifères marins au début de cette année en mars/avril 2009 (Cf. SC/61/O20). Plus de 200 directeurs, scientifiques et éducateurs ont pris part aux sessions consacrées aux approches de la gestion et la conservation des mammifères marins.